

CONTRAT DE LOCATION ESSAI AVANT ACHAT

Entre : **ZOLI** – 17 rue Bonnier – 38200 VIENNE (**adresse postale pour le retour** : 12 rue Druge - 38200 Vienne)(ci-après désigné «ZOLI»);

Et

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : email :

(ci-après désignée «Le preneur»).

1- Durée, prix et paiement :

La location démarre à la date d'expédition. La date de fin correspond à la date d'envoi + 32 jours.

Les articles proposés ainsi que les tarifs de location sont consultables sur le site www.zoli.fr

Les chèques, accompagnés de la copie de la carte d'identité, doivent être joints au présent contrat comme suit :

- chèque 1 : montant de la location + 10 euros de frais de dossier (chèque encaissé à l'envoi de la veste),
- chèque 2 : le solde de la valeur de l'article (chèque encaissé si l'article est conservé à la fin du mois de location).

Le chèque 2 (dépôt de garantie) équivaut à la valeur résiduelle de l'article à la date du contrat (valeur de l'article neuf moins le montant de la location, hors promo, offre etc.).

ZOLI s'engage à ne pas l'encaisser pendant la durée prévue de la location et à le détruire à réception du produit loué et après vérification du matériel, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le preneur.

2- Mise à disposition des articles :

ZOLI expédie des articles neufs. La taille peut éventuellement être modifiée, sans utilisation de la veste et avec prise en charge des frais de transport.

3- Retour du matériel :

Le retour s'effectue par colissimo, ou Mondial Relay (chez Kikiss) à la charge du preneur, avec preuve de récupération signée par ZOLI.

A la date de fin, l'article non reçu sera considéré comme devenu propriété du preneur et le 2ème chèque sera encaissé par ZOLI de plein droit.

En cas de retour, ZOLI procédera à une vérification de l'article.

Si les produits sont incomplets, abîmés ou sales, le preneur sera redevable d'une **somme forfaitaire de 30 €**, récupérés sur le chèque de solde.

Si les produits sont rendus détériorés ou cassés, rendant le matériel inutilisable, le dépôt de garantie sera encaissé. Le client pourra alors demander, à ses frais, le renvoi de l'article.

4-Clauses limitatives de responsabilité de ZOLI:

La location est due quels que soient les événements venant réduire le nombre de jours de location.

Le preneur est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. ZOLI se décharge de toutes responsabilités ; le dépôt de garantie sera encaissé.

5- Juridictions :

En cas de litige : clauses attributives de compétences au Tribunal de Commerce de Vienne.

Fait à, le/...../202... , **en deux exemplaires originaux.**

Le preneur

ZOLI

Réservé à ZOLI : N° cde : Début : / / Fin : / /

Article loué : Taille : Coloris :